

Procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2024

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Benjamin GRENAT, Vincent REQUET, Jérôme HAUTEVILLE, Karen ANCEY

Membres excusés : Antonio MONTES (donne procuration à Jérôme HAUTEVILLE), Marie-France VIGNES (donne procuration à Jean-Claude DEBUS)

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 août 2024

Vote : **Approuvé à l'unanimité**

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : **Approuvé à l'unanimité**

III- Affaires financières

1- Décision budgétaire modificative sur le budget eau-assainissement

Objet : Virement de crédits de la section d'investissement du budget eau-assainissement

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 020 : Dépenses imprévues | 4200 € | |
| D 2156 : Matériels spécifique d'exploitation | | 4200 € |

Objet : Virement de crédits de la section de fonctionnement du budget eau-assainissement

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|----------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 022 : Dépenses imprévues | 1176.50 € | |
| D 6156 : Maintenance | | 1176.50 € |

Vote : **Approuvé à l'unanimité**

2- Assujettissement sur le budget principal, des opérations de location meublée professionnelle et soumises à la TVA

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération au sujet de l'assujettissement de la TVA au budget principal concernant l'avenant au bail dérogatoire de l'auberge communal « Le Bois du Cornet » qui a été pris le 17 mai 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'assujettir la TVA au budget principal des opérations de location meublée professionnelle et soumises de droit à la TVA en vertu de l'article 256 du CGI concernant l'auberge communale.
Ces opérations feront l'objet d'un suivi comptable sur le budget principal au moyen d'un code service et seront soumises au régime réel normal trimestriel de TVA.
- Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

Vote : Approuvé à l'unanimité

3- Acquisition de terrains

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2023/06/05 qui concernait l'acquisition des parcelles de Madame Catherine GARIN à La Forclaz, provenant de la succession d'Ignace GARIN. Une erreur s'étant glissée au niveau du calcul du prix du terrain cadastré section A n°1060, elle demande l'autorisation de modifier le montant et rappelle l'acquisition des parcelles suivantes :

- cadastrée section A n° 1060, « Les Rasses » sur la commune de La Forclaz, d'une contenance de 1280 M2, au prix de 20€ le m2, soit un montant de 25 600€
- cadastrée section A n° 1029, « Les Rasses » sur la commune de La Forclaz, d'une contenance de 2090 M2, au prix de 0.50€ le m2, soit un montant de 1045€
- cadastrée section A n° 1240, « Les Envers » sur la commune de La Forclaz, d'une contenance de 1785 M2, au prix de 0.50€ le m2, soit un montant de 892.50€
- cadastrée section A n° 1243, « Les Envers » sur la commune de La Forclaz, d'une contenance de 1468 M2, au prix de 0.50€ le m2, soit un montant de 734€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir

les parcelles citées pour un montant de 28 271,50 €
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte
et tous les documents s'y reportant.

Vote : Approuvé à l'unanimité

IV- Affaires générales

1- Point sur la rentrée scolaire

La commune a accueilli Mathilde Lacroix, nouvelle enseignante qui remplace Baptiste Ville, muté à l'école d'Excenevex. Elle est accompagnée par Adelaïde Cruz-Mermy, ATSEEM.

L'école compte 20 élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Bilal Dennel qui a pris en charge les enfants au périscolaire à la rentrée a démissionné le 20 septembre 2024 et sera remplacé à compter du lundi 23 septembre par Catherine Cullaz.

2- Journées du patrimoine

L'association de sauvegarde du patrimoine a proposé 2 visites les 21 et 22 septembre 2024 :

Une visite à la grotte du Cruet à 10 h qui sera suivie d'une autre à l'église de La Forclaz animées par Christophe Boulet, qui suit une formation du guide du patrimoine. Les inscriptions se font auprès de l'office du tourisme de la vallée d'Aulps.

3- Coupure de courant par ENEDIS le mardi 24 septembre entre 9 h et 15 h afin de procéder à des travaux d'élagage. Les usagers ont été informés.

4- Animations à la bibliothèque communale

Afin de fêter la rentrée des classes, la bibliothèque municipale en lien avec l'atelier théâtre, organise le mercredi 9 octobre, un après-midi découverte du programme pour le 1^{er} trimestre 2024-2025. Un goûter sera également servi.

5- Concours des maisons fleuries

La remise des prix est prévue le dimanche 13 octobre à 11 h et sera suivie du repas des aînés.

- 6- Exposition des œuvres d'André Fournel du 12 octobre au 8 novembre.
Le vernissage de l'exposition est prévu le samedi 12 octobre à 11 h à la salle des fêtes. La logistique sera assurée par le service culturel de la CCHC.
- 7- Affouage : Pour l'hiver 2024, la parcelle retenue est la parcelle G, située au Cruet. Les inscriptions devront se faire en mairie avant le 15 octobre 2024
- 8- Point sur la pose des chicanes
Les services de la CCHC seront sollicités pour étudier d'autres possibilités.
- 9- Point sur les dossiers d'urbanisme :
Demandes en cours : Un permis de construire d'une habitation au chef-lieu.
Un permis de construire pour la rénovation d'une habitation au Cruet.
- 10- Demande de logements :
Le secrétariat de mairie reçoit un grand nombre de demande de logements que la commune ne peut satisfaire.
- 11- La réunion de la commission d'appel d'offres se réunira le mercredi 2 octobre à 18 h afin d'analyser les offres suite au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle des fêtes et la construction de la bibliothèque.

Prochain conseil : vendredi 4 octobre à 19 h

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Le Maire
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance
Cyrille GALLAY

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Cyrille Gallay", written in a cursive style.